

International Federation of Red Cross
and Red Crescent Societies

World Health Organization

**Coopération entre la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
et l'Organisation mondiale de la Santé**

11 mai 2005

Destinataires :Représentations de la Fédération

Directeurs régionaux de l'OMS et Représentants de l'OMS dans les pays

Chers collègues,

Nous nous adressons à vous en votre qualité de représentants de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) et de représentants de l'Organisation mondiale de la Santé dans les pays, Directeurs régionaux de l'OMS et membres du personnel de nos Sièges respectifs à Genève. Notre coopération croissante au niveau national et régional s'est manifestée par la signature d'importants accords régionaux entre la Fédération internationale et trois bureaux régionaux de l'OMS – le Bureau régional des Amériques/Organisation panaméricaine de la Santé (AMRO/OPS), le Bureau régional de la Méditerranée orientale (EMRO) et le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est (SEARO). Ces accords ont pour but de renforcer encore la coopération au niveau national entre les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les bureaux régionaux de l'OMS et ses bureaux dans les pays.

La coopération entre la Fédération internationale et l'OMS repose sur leur approche complémentaire de la vulnérabilité face à la maladie comme étant une cause majeure de pauvreté, au même titre que la pauvreté est en elle-même un important facteur de vulnérabilité à la maladie. Les menaces pour la santé publique compromettent la productivité et le potentiel productif des individus, des communautés et de nations entières.

La Fédération internationale et l'OMS uniront leurs forces en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les deux organisations ont également en commun l'objectif important de réduire la mortalité, la morbidité et les handicaps évitables en temps de crise. Les deux organisations travaillent déjà ensemble dans plusieurs cadres interinstitutionnels à la réalisation de ces objectifs, en tenant compte en particulier de la Stratégie 2010 de la Fédération internationale¹, de l'initiative OMS « 3 millions d'ici 2005 » et du programme d'amélioration de la performance sur trois ans du Département Action sanitaire en situation de crise². La coopération s'appuiera sur la collaboration existante dans des domaines comme le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, ainsi que les premiers secours, la sécurité routière et d'autres activités en matière de prévention des catastrophes, secours d'urgence et reconstruction.

La Fédération internationale s'attache surtout à soutenir une approche globale des soins de santé, liant la coopération internationale au niveau de la communauté et à l'action de dizaines de millions de bénévoles. L'action au niveau national est menée par son réseau mondial de sociétés nationales, qui fonctionnent comme auxiliaires des pouvoirs publiques dans le domaine humanitaire.

Les priorités stratégiques de l'OMS s'articulent autour de l'objectif qui consiste à amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. Dans de nombreux domaines, ses mandats correspondent à ceux de la Fédération internationale, notamment lorsqu'il s'agit d'apporter une aide pour sauver des vies, protéger les moyens de subsistance, accroître la résilience, améliorer la nutrition, soutenir des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation et réduire les inégalités entre les sexes. La Fédération

HAC005a.doc
CG/lb

internationale et l'OMS partagent l'avis que leur coopération déjà très étendue doit encore être élargie à travers des activités susceptibles d'avoir un effet positif sur la santé publique et la lutte contre la maladie.

Compte tenu de ces considérations, la Fédération internationale et l'OMS prévoient des mesures pratiques immédiates, à savoir :

- Renforcer les contacts entre les bureaux de l'OMS sur le terrain et les délégations de la Fédération internationale ;
- Etablir de nouvelles relations de coopération entre les sociétés nationales et les ministères de la santé et les organismes connexes ;
- Soutenir les activités qui contribuent à renforcer les capacités nationales et faire en sorte que ces capacités jouent pleinement leur rôle dans la coopération ;
- Organiser des réunions régulières pour examiner des possibilités de collaboration plus approfondies ;
- Procéder à des échanges de points de contact techniques entre le Secrétariat de la Fédération internationale et le Siège de l'OMS ;

La coopération décrite dans la présente lettre restera valable cinq ans à compter de la date de signature et sera ensuite passée en revue à moins qu'il n'y soit mis fin par l'une ou l'autre partie moyennant préavis écrit de 3 mois.

On trouvera plus de précisions dans l'annexe jointe, qui sera révisée selon les besoins. Les bureaux régionaux de l'OMS et ses bureaux dans les pays, les délégations de la Fédération internationale et ses sociétés nationales sont encouragés à recenser parmi les domaines de coopération énumérés dans l'annexe jointe ceux qui méritent d'être examinés dans les pays respectifs et à exploiter les possibilités susceptibles d'être mutuellement bénéfiques aux deux organisations. Nous avons l'intention de suivre de près l'application du présent appel à l'élargissement de notre coopération et serons heureux de recevoir régulièrement des informations sur les expériences que vous aurez menées.

Markku Niskala
Secrétaire général
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge
et du Croissant-Rouge

Dr LEE Jong-wook
Directeur général
Organisation mondiale de la Santé

¹ <http://www.ifrc.org/who/strategy.asp>

² <http://www.who.int/hac/about/threeyearplan/en/index.html>

Annexe

COLLABORATION FICR – OMS

Il existe de nombreux domaines où la collaboration pourrait être renforcée ou renouvelée entre la Fédération internationale et l'OMS ; ainsi dans les sphères des politiques, de la mise en oeuvre de projets/ou de l'appui aux programmes, visant en particulier les plus vulnérables dans les communautés touchées. Les bureaux régionaux et bureaux de pays et les délégations, ainsi que les unités compétentes du Siège de la Fédération internationale et de l'OMS sont encouragés à étudier les possibilités de renforcer la collaboration, notamment dans les secteurs suivants :

- Situations d'urgence et action sanitaire en situation de crise : Développer la collaboration en matière de réduction des risques de catastrophe, intervention, préparation aux situations d'urgence et planification, et transition vers la réhabilitation et le développement.

Les organisations participent activement au Comité permanent interorganisations, à son groupe de travail et à ses organes subsidiaires. Il est particulièrement intéressant de renforcer la collaboration en ce qui concerne l'alerte précoce et l'action rapide, les situations d'urgence oubliées, la gestion de l'information et les mécanismes et outils de mise en commun de l'information, y compris les profils de pays et méthodes d'analyse des risques.

Les organisations reconnaissent que chaque situation d'urgence a ses propres caractéristiques, mais qu'il existe de nombreux points communs et vulnérabilités communes. Elles reconnaissent l'une et l'autre que la question de la santé mentale dans les situations d'urgence doit retenir davantage l'attention à l'avenir et elles développeront leur appui dans ce domaine. En même temps, les organisations ont souligné leur détermination à accorder un rang de priorité plus élevé à la santé publique, à l'approvisionnement en eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les situations d'urgence.

VIH/SIDA : L'OMS et la Fédération internationale poursuivront leurs efforts de collaboration dans des domaines d'intérêt commun et prioritaires dans les différents pays et régions. Les organisations accorderont en cela une attention particulière à des questions telles que la prestation de services communautaires et d'un appui dans le cadre de programmes de soins à domicile. Comme beaucoup d'autres secteurs de programme, les activités concernant le VIH/SIDA comprendront une collaboration étroite avec les sociétés nationales ainsi qu'avec d'autres organismes, en particulier l'ONUSIDA.

Sensibilisation : Dans les domaines d'intérêt commun, et en priorité en ce qui concerne le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, la rougeole, le recrutement de donneurs de sang et les situations d'urgence, il sera sans doute possible de parvenir à des positions communes. Cette forme d'action conjointe peut avoir davantage d'impact, surtout si elle est menée conjointement avec les sociétés nationales. Elle devra comporter, à tous les niveaux, des activités destinées à lutter contre l'ostracisme si souvent attaché à la maladie, aux problèmes de santé et aux incapacités.

Une attention particulière devra être accordée à l'élaboration de positions communes lors de grandes conférences et manifestations internationales, y compris les journées internationales.

Des consultations régulières seront organisées entre les deux organisations afin de coordonner les stratégies de sensibilisation et si possible d'associer les homologues nationaux aux présentations. Chaque fois que possible, cela concernera également les efforts de collaboration en marge de l'Assemblée mondiale de la Santé ainsi que lors des réunions des Comités régionaux de l'OMS et des Conférences régionales et autres grandes conférences de la Fédération internationale.

Conclusion

La collaboration entre la Fédération internationale et l'OMS est déjà étendue mais les possibilités de l'élargir et de l'améliorer encore peuvent et doivent être envisagées. Tant la Fédération internationale que l'OMS bénéficieront de cette action aux différents stades de l'exécution des programmes, et offriront en définitive une meilleure riposte et de meilleurs services aux plus vulnérables. On a cité plus haut certains moyens

HAC005a.doc
CG/lb

possibles pour insuffler une nouvelle énergie à la collaboration entre la Fédération internationale et l'OMS. Cette liste n'est en aucun cas exhaustive, et de nouvelles possibilités continueront de se faire jour.

Les membres du personnel sur le terrain comme au Siège de la Fédération internationale et de l'OMS sont donc invités à travailler ensemble afin de renforcer leur collaboration, d'élargir la coopération et de l'étendre à de nouveaux domaines et d'offrir des suggestions quant à la façon de renforcer encore la collaboration tout en respectant la lettre et l'esprit des mandats, buts stratégiques et objectifs respectifs de la Fédération internationale et de l'OMS.